



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Ariège

Commune : Manses

Autres communes :

R500

Appellation : Croix en fer forgé

Monument(s)

Appellation : Croix en fer forgé

Protection : classement

Arrêté : classement le 06/02/1980

Étendue de la protection : Croix en fer forgé située contre le mur de l'église (cad. NON CADASTRE ; DOMAINE PUBLIC) : classement par arrêté du 6 février 1980

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.